

En finir avec le procès du Sénat !

L'élection sénatoriale du 21 septembre a relancé le procès de la deuxième Chambre. Ses procureurs n'en revendiquent pas la suppression, mais, plus simplement, d'en prendre la majorité. Comme souvent, en France, où le légitimisme n'a pas rendu les armes, le grief majeur adressé au Sénat est celui de son illégitimité. Il n'aurait pas de raison d'être, car mal élu, au prix d'une surreprésentation de la France rurale. Il donnerait un avantage exorbitant aux électeurs du seigle et de la châtaigne, alors qu'il sous-représenterait les départements urbanisés. L'insupportable conséquence en serait un sénat conservateur, incapable de toute alternance et qui, à ce titre, bloquerait toute révision constitutionnelle. N'est-ce pas François Mitterrand qui, trois mois après son élection, **le 10 mai 1981**, et après un quart de siècle de réquisitoire contre un régime de *Coup d'Etat permanent*, observait suavement, au cours de sa première conférence de presse, qu'il n'entendait pas modifier la constitution de la V^{ème} République, mais « s'en accommodait ».

L'opposition actuelle n'a pas la même prudence. Elle réclame une révision de la loi électorale du Sénat, c'est-à-dire l'élection à la proportionnelle des sénateurs. Ce n'est plus l'opposition de Gaston Monnerville qui, en 1969, réclamait le maintien du Sénat contre de Gaulle, champion de sa disparition, doctrine par le bras armé de Jean-Marie Jeanneney, pourtant fils d'un président du Sénat de la III^{ème} République.

- 10 -

En clair, l'opposition de gauche ne cesse pas : il y a 40 ans pour sauver le Sénat face à un président, réputé de droite, décidé à lui retirer sa qualité d'assemblée parlementaire, aujourd'hui, pour le délégitimer face à une droite qui entend bien le conserver.

Dans sa croisade contre le Sénat, l'opposition a trouvé la formule magique : l'élection des sénateurs à la proportionnelle, scrutin de fonctionnaires qui permettrait, sans doute, de « caser » un certain nombre d'apparatchiks. On en aurait fini avec « l'anomalie », dénoncée par Jospin, moins prudent que Mitterrand qui s'y entendait en travaux de sape, mais aussi en temporisation.

Un Sénat à l'américaine ?

Alors, si l'on veut sortir de cette querelle de légitimité, où est la sortie de crise, sinon dans le maintien du Sénat, Chambre Haute d'un régime parlementaire, mais réformée dans sa finalité qui ne serait plus celle d'un Etat unitaire, trompeur pour en avoir l'apparence à défaut de la réalité, mais d'un Etat fédéral qui, après un quart de siècle de décentralisation débridée, en a la réalité à défaut de l'intitulé. Dans ce cas le Sénat français, comme le Sénat américain, représenterait les territoires et non la population, abandonnée à la Chambre basse. Il ne serait donc plus question de légitimité démocratique, de population urbaine et suburbaine sous-représentée au Sénat. L'Alaska, avec 700.000 habitants, n'a-t-il pas deux sénateurs comme la Californie, avec plus de 40 millions ?

Le fédéralisme pour les syndicats et les chasseurs

Le vrai débat, celui qui aurait pu ou du être au coeur de la dernière révision constitutionnelle, était celui du fédéralisme dont toutes les conditions, sauf une -en

parler- sont réunies, mais que la classe politique, de droite comme de gauche, considère comme l'épouvantail. On fait donc du fédéralisme sans le savoir, au risque de verrouiller une marmite en ébullition. On a 22 régions dont le nombre pourrait être réduit avec la réforme de 2009, chacune représentée par un Conseil élu au suffrage universel, investi de compétences théoriquement délimitées, au bénéfice de l'autonomie budgétaire, à l'exception d'une cour suprême dont le rôle pourrait être dévolu au Conseil constitutionnel.

Mais le sujet est tabou. Le fédéralisme, en France, est détestable, tant sur le plan intérieur qu'euro-péen, parce que synonyme de mort de la nation. Depuis deux siècles, le fédéralisme est banni. La fête de la Fédération (14.07.1790) n'est pas un hymne à la décentralisation ou au fédéralisme, mais à la France unitaire et jacobine. Les 20 Girondins, décapités en 43 minutes, le 30.10.1793, étaient accusés de fédéralisme. En 1977, le rapport Guichard, finalement abandonné, préconisait la création de régions, mais concluait par un slogan contraire : « Faire les régions sans défaire la nation ». On fera les régions, après 1981, sans, pour autant, dynamiter la nation, mais à un prix réputé, aujourd'hui, insupportable. Il n'y a guère que les syndicats à regrouper des fédérations, comme la Métallurgie dans le patronat, et les chasseurs dans les fédérations départementales. Il suffirait, pour sortir de ce fédéralisme-croupion, d'une révision constitutionnelle, acquise à une voix de majorité, comme en 1875 et 2008, pour reconnaître deux niveaux de pouvoir, central et local, une cour suprême et un Sénat représentant des régions. La querelle de légitimité serait classée et on aurait, enfin, un sénat moderne.